

DOCUMENT PRESENTE DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES DE PARLEMENT DU CANADA LE 06/11/2018

Crise au Burundi :

**« Impasse politique et risque d'explosion des violences à la
veille des élections de 2020 ».**

**Présenté par Maître Armel NIYONGERE, Avocat, Président et Représentant
Légal de l'Acat-Burundi, Directeur et Initiateur de l'Organisation SOS
Torture/Burundi et Coordinateur Général de Collectif des avocats des parties
civiles « Justice pour le Burundi »**

Email: armelniyo@gmail.com

Twitter: @NiyongereArmel

Skype: armel.niyongere78

Whatsapp: +45 369 88 718

www.acatburundi.org / www.sostortureburundi.over-blog.com / www.sostortureburundi.org

I. Introduction

Au lendemain de l'échec du « 5^{ème} et dernier round des pourparlers inter burundais », qui était prévu du 24 au 29 octobre 2018, le Burundi se retrouve dans l'impasse politique grave et risque de s'engager dans la violence comme seule voie d'expression politique.

L'espoir d'un compromis politique à l'issu de ce dernier round promis par le Facilitateur Benjamin Mkapa¹ a été ruiné par le boycott des travaux par le camp gouvernemental et les partis de sa mouvance. Ces derniers exigeaient que le seul point à l'ordre du jour à l'agenda de la session soit la feuille de route signée en province de Kayanza (Nord du Burundi) au début d'Août 2018 pour les élections de 2020. Ce document a été approuvé par une vingtaine de partis politiques pro-gouvernementaux sans l'opposition interne et externe.

Les représentants de la plateforme de l'opposition CNARED en exil et des opposants résidant au Burundi se sont réunis, quant à eux, du 21 au 23 septembre 2018 à Entebbe, en Ouganda et ont abouti à un mémorandum commun à transmettre à la facilitation.

¹ Ancien Président Tanzanien collaborant avec le Médiateur, Kaguta Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda pour le compte de l'EAC (East African Community)

S'appuyant donc sur les deux documents lui transmis, le Facilitateur William Benjamin Mkapa a demandé aux participants à la 5^{ème} session du dialogue de prendre en considération ces feuilles de route de Kayanza et d'Entebbe afin d'aboutir à une autre feuille de route incluant des propositions essentielles pouvant conduire à la tenue crédibles en 2020. Ainsi, le Facilitateur Mkapa a promis de confectionner une feuille de route axée sur la feuille de route de Kayanza et celle de la 5^{ème} session du dialogue afin de produire un rapport qu'il soumettra au médiateur et aux Chefs d'Etats de l'Afrique de l'Est en guise d'orientation.

Il est noté que la société civile burundaise indépendante a adressé des correspondances au Secrétaire Général des Nations Unies, les Présidents de la Communauté East Africaine, l'Union Africaine ainsi que la Médiation et la Facilitation dans le conflit burundais, les priorités en vue de la résolution de la crise burundaise ainsi que leur position par rapport au cinquième round des négociations en vue de la résolution de la crise burundaise, cette lettre a été envoyée le 07 septembre 2018.

Toutes les parties ont déploré la révision unilatérale de la constitution par le Gouvernement Burundais et insistent sur le respect de l'Accord d'Arusha qui constituent toujours le socle du retour à la paix et de la sécurité au Burundi. . Puis, des conditions propices au respect des droits de l'homme, au retour volontaire des réfugiés doivent prévaloir pour la tenue des élections libres, paisibles et transparentes en 2020 comme la réouverture des médias détruits et des organisations de la société civile suspendues ou radiées ...

Manifestement, l'échec de la médiation de l'East African Community et le verrouillage continu de l'espace public par le Gouvernement constituent un facteur important de dégradation de la situation politico-sécuritaire face à la montée du discours de la haine et de la violence au cours du processus électoral de 2020.

II. Quelques cas d'illustration caractéristiques du contexte

1. Recrudescence des violations des droits de l'homme au Burundi : Janvier-Octobre 2018

Cette année en cours est marquée par de nombreuses violations des droits de l'homme, commis dans un contexte général de terreur, entretenu par le pouvoir, par le biais d'éléments de la police et du service national de renseignement, et de la milice imbonerakure et quelques éléments des FDRL (Forces démocratiques de Libération du Rwanda). La milice imbonerakure quadrillant l'ensemble du territoire et se livrant, en permanence, à toutes sortes d'abus, sans limites et en toute impunité.

Ces violations, massives et graves, souvent d'une brutalité extrême, sont composées des assassinats, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, et des violences sexuelles. Les arrestations illégales et arbitraires par leur nombre élevé et leur fréquence participent à une stratégie de répression visant à faire taire toute voix discordante et ainsi verrouiller l'espace politique au profit du seul parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Dans cette campagne de terreur, les membres de l'opposition ont été les plus visés. Les victimes étant principalement les membres du Front National de Libération (FNL), de la branche dirigée par Agathon Rwasa, mais aussi ceux du Mouvement pour la Solidarité et le Démocratie (MSD) et de l'Union pour le Progrès National (UPRONA), l'aile dirigée par Charles Nditije. Dans cette chasse à l'homme, des militaires issus des Ex-FAB, retraités ou encore en activité, continuent d'être la cible de harcèlements, de maltraitements et de disparitions forcées.

De façon globale, le bilan des violations des droits de l'homme de janvier à octobre de l'année 2018, a les mêmes caractéristiques que celles des trois années antérieures. SOS-Torture/Burundi a pu répertorier 182 assassinats, 571 arrestations arbitraires, 91 cas de tortures, 24 disparitions forcées et 27 cas de violences sexuelles. Ces différents abus ont été commis concurremment par la police, le Service National de Renseignement (SNR), et des éléments de la milice Imbonerakure bénéficiant ainsi d'une totale impunité.

Les exemples qui sont mis en exergue illustrent le pouvoir sans limites dévolu aux miliciens imbonerakure dans le contrôle de la population et du territoire. Les agents de la police et du service national des renseignements commettent des abus de toutes sortes. Ces abus ont maintes fois causé la mort ou la dégradation sévère de l'état de santé des victimes.

2. Actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants suivis de décès

2.1. Cas emblématique de Simon BIZIMANA : Ce jeune citoyen de la Commune de Cendajuru dans la Province de Cankuzo a été assassiné pour avoir refusé de se faire enregistrer pour voter au référendum constitutionnel de mai 2018 en invoquant sa croyance religieuse. Simon BIZIMANA est mort à l'hôpital de CANKUZO en date du 17 mars 2018. Un mois plus tôt, exactement le 14 février 2018, il avait été arrêté par le chef de colline de Gisoro, Marc Nimpa, et soumis à un interrogatoire à genoux devant le chef de poste de la police de Cendajuru. Il aurait ensuite été conduit dans un bois et frappé avec un "fer à béton" et sa bible par l'administrateur de Cendajuru Béatrice Nibaruta. Le lendemain, après une nouvelle séance de tortures par l'administrateur de Cendajuru, le sang coulant des narines et des oreilles, le jeune homme a été emmené au chef-lieu de la province par le responsable provincial du SNR à Cankuzo Bonaventure Niyonkuru. (sostortureburundi.org, rapport numéro 119)²

² <http://sostortureburundi.over-blog.com/2018/03/rapport-n-119-de-sos-torture/burundi-publie-le-24-mars-2018.html>



Monsieur Simon Bizimana, expliquant ses convictions religieuses avant son arrestation à Cankuzo

2.2. Tortures ayant entraîné des séquelles graves : En date du 15 Septembre 2018, Alexis Nibizi (secrétaire communal du parti au pouvoir CNDD-FDD), ainsi que les membres de la milice imbonerakure Augustin Nkurikiye, Nestor Nzokirantevye et Paul ont violemment torturé Elias Yamuremye sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke. La victime, le vice-représentant du parti d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwaswa dans la commune Mugina, a été reproché par le responsable local du parti au pouvoir CNDD-FDD d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. M. Yamuremye a dû être évacué dans un centre de santé pour des soins intensifs (sostortureburundi.org, rapport numéro 145)

2.3. Quid des cas de disparitions forcées : Depuis le déclenchement de la crise, le Burundi est caractérisé par de nombreux cas de disparitions forcées. Nombre de ces disparitions pourraient avoir des mobiles politiques au regard des victimes. Les cibles de ces disparitions sont des jeunes mais aussi d'autres personnes considérées comme opposants. Des personnes en provenance de la République Démocratique du Congo et surtout du Rwanda ont été les cibles privilégiées de ces disparitions ainsi que des militaires ex-FAB retraités ou en activité.

Les corps les plus impliqués dans le kidnapping des gens avant leur disparition sont les agents du service national des renseignements, les bureaux de renseignement de l'armée et de la police ainsi que la milice Imbonerakure, jeune du Parti CNDD-FDD



Monsieur Elias Yamuremye dont le visage porte encore des traces de coups



Jean Claude Habiyakare surnommé Kibaju, un militaire en activité victime de disparition forcée

2.4 Violences sexuelles : Les viols sont devenus courants au Burundi. Ils ne connaissent pas de limite ou presque, même en termes d'âge, puisque de très jeunes enfants en sont victimes, mais aussi des personnes âgées, commis par une personne ou plusieurs agresseurs. De plus en plus, des viols sont commis et sont suivis de meurtres de la victime.

Le 30 juillet 2018, en commune de Bubanza, dans la soirée, des individus non identifiés ont agressé sexuellement K.K. (24 ans). La victime a rapporté avoir été arrêtée par 5 hommes à son retour de l'hôpital de Bubanza, qui l'ont violée à tour de rôle. La jeune femme a été évacuée vers l'hôpital pour des soins d'urgence. La victime n'a pu identifier aucun de ses agresseurs, et la police n'a également interpellé aucun suspect à ce jour. Selon plusieurs sources locales, toutes les collines de Bubanza sont patrouillées pendant la nuit par des miliciens imbonerakure sur lesquelles se portent des soupçons.

Le 22 août 2018, sur la colline Kiziba, de la commune Musigati, en province Bubanza, des individus non identifiés ont agressé sexuellement G. La victime a rapporté avoir été violée par deux (2) hommes. Elle a été évacuée pour des soins d'urgence. La police n'a pas identifié de suspect à ce jour.

2.5 Quid des cas d'exécutions extrajudiciaires ou d'assassinats : En date du 26 février 2018, des militaires ont abattu Evariste Ngenzi sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega (centre du pays). M. Evariste était le représentant du parti au pouvoir CNDD-FDD sur la colline Mutoyi.



Evariste Ngenzi, membre actif du parti au pouvoir abattu par des militaires



René Pacifique Ntwari, jeune homme exécuté à Busoni à son retour d'exil

En date du 24 février 2018, un groupe de milice imbonerakure ont assassiné René Pacifique Ntwari sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo (nord du pays) alors qu'il rentrait d'exile du Rwanda.

3. Le venin véhiculé par les discours de la haine.

Depuis le début de l'année 2018, les autorités politiques et administratives du pays n'ont pas cessé de prononcer des discours qui attisent la haine entre le peuple burundais. Ces discours ont été accélérés avec l'amendement de la constitution annoncé depuis fin 2017 et intervenu en mai 2018 :

3.1 Discours de Pierre Nkurunziza : Lors du meeting de lancement officiel de la période de la vulgarisation de la nouvelle constitution tenu en commune Bugendana, province Gitega, en date du 12 décembre 2017, le Président Pierre Nkurunziza a proféré des menaces envers les opposants politiques de son régime. «**Celui qui osera s'opposer au nouveau projet de constitution aura dépassé la ligne rouge**». ³

³ Rapport-sp%C3%A9cial-sur-le-discours-de-la-haine-au-Burundi-mai-2018.pdf

Devant un public composé d'administratifs et d'une foule de gens qui étaient venus l'accueillir en commune Bugendana, le Président Pierre Nkurunziza, dans un discours électrique, n'a cessé de répéter que celui qui enseignera à la population de voter contre son projet de constitution sera considéré comme un ennemi du pays. Depuis ce jour, les militants du parti CNDD-FDD, à commencer par ses cadres et la milice Imbonerakure, ont rivalisé d'ardeur pour aller sensibiliser et terroriser la population.

Ce message est venu pour renforcer celui qu'il avait prononcé, le 18 novembre lors de la fête du combattant, que celui qui résistera au changement de la constitution, aux idéaux du CNDD-FDD et de Pierre Nkurunziza aura signé sa mort, et qu'il n'y aura d'autre choix que de «l'expédier au ciel» où il se rencontrera avec ceux qu'il aura laissé au Burundi. «...Ntagufyina ahafyikiye. Nukubaha laissez-passer, tuzohurira mwijuru» ce qui signifie «*Ce n'est pas un jeu. Il faut leur donner un laissez-passer. On se rencontrera au ciel.*»⁴

- **Séance de moralisation de la société en province Cankuzo du 06 août 2018.** : Dans son discours le président la république a expliqué à la population que les Belges qui ont toujours divisé les Burundais par la mesure des nez et des pieds. Poursuit-il. Selon toujours lui, les Belges ont tué le héros de l'indépendance Prince Louis Rwagasore le 13 octobre 1961 mais que le premier ministre Ngendandumwe a été tué par le Rwandais le 15 janvier 1965 et le tueur a été caché dans une ambassade et puis a eu asile en Europe. Il a continué en disant que le Rwanda a été toujours en conflit avec le Burundi mais n'a jamais vaincu le Burundi dans les guerres qui ont opposé ces deux pays à plus de 50%⁵.

Bref, dans ses discours de haine, le président Pierre Nkurunziza évoque des faits du passé douloureux en dehors des contextes historiques spécifiques pour dresser la population contre les pays qu'il qualifie désormais d'ennemis à savoir la Belgique et le Rwanda.

3.2 Discours de NZOPFABARUSHE, membre influent du Parti CNDD-FDD

Nzopfabushe Melchiade a appelé le 15 avril 2018 aux militants du CNDD –FDD de prendre les opposants et de les envoyer dans le Lac Tanganyika pour que les poissons trouvent de la nourriture.⁶

⁴ *Idem*

⁵ <http://rcpburundi.org/IMG/pdf/Rapport%20du%20mois%20d'ao%C3%BBt%202018%20sur%20les%20manifestations%20publiques%20et%20autres%20%C3%A9v%C3%A9nements%20publics.pdf>

⁶ <https://youtu.be/EPbegooXJ28>

3.3 Le discours de l'Administrateur de la commune Gashoho, Désiré Bigirimana

L'administrateur de la commune Gashoho en province Muyinga a appelé la population à lyncher tous ceux qui s'opposent à l'amendement de la constitution et ne pas se tromper comme cela a été le cas en 2015.⁷

3.4 Discours du président du sénat à Cendajuru.

Dans sa visite en commune Cendajuru dans la Province Cankuzo, le président du Sénat Révérien Ndikuriyo en date du 20 Septembre 2018, a dit à la population de cette commune qu'il vient pour leur rappeler les méfaits de la colonisation allemande et belge et leur a promis qu'il va engager un procès contre l'Allemagne pour payer les 424 vaches qu'ils ont pris aux Burundais⁸.

3.5 Discours et enseignements du parti CNDD-FDD

- **Commémoration du 25^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Melchior.**

Le Parti CNDD-FDD a exprimé sa préoccupation quant aux démarches dilatoires qui empêchent le peuple de continuer à vaquer à leurs activités quotidiennes. Il est étonnant de voir que l'équipe de la facilitation persiste à inviter les anciens chefs d'Etat dans ces sessions du dialogue inter burundais, alors qu'aucun d'entre eux n'a été élu par le peuple pour exercer un mandat présidentiel. C'est également raviver les plaies du peuple quand la place est donnée au Major Pierre Buyoya, qui l'a fait souffrir pendant des décennies⁹.

- **Chansons de la haine des militants du Parti CNDD-FDD à Muyinga**

Une vidéo circule sur les réseaux sociaux reprenant les chansons des Imborerakure du CNDD-FDD à Muyinga, qui, lors d'une réunion tenue le 27 octobre 2018, s'engageaient à brûler vif les opposants politiques lors des élections de 2020

⁷ <https://youtu.be/M1p55gMHctQ>

⁸ <http://rcpburundi.org/IMG/pdf/Rapport%20du%20mois%20de%20septembre%202018.pdf>

⁹ <http://cndd-fdd.org/2018/10/20/declaration-du-parti-du-parti-cnnd-fdd-relative-a-la-commemoration-du-25eme-anniversaire-de-l-assassinat-de-son-excellence-le-president-de-la-republique-melchior-ndadaye-heros-national-de-la/>



Vue des militants de CNDD-FDD entonnant des chansons véhiculant la haine

- **Des monuments de haine du CNDD-FDD poussent comme des champignons**

Aujourd'hui plus que jamais, des monuments qui au début avaient des dimensions très réduites sont construits, non seulement à tout coin de rue, mais aussi et surtout avec des dimensions imposantes. Les messages écrits sur ces monuments sont aussi nombreux que variés comme on peut le voir sur ces quelques exemples.

Les messages qu'on trouve souvent sur ces monuments sont « Caratuvunye, ntituzokirekura » ce qui signifie « ***nous avons tant peiné pour arriver au pouvoir, nous ne le lâcherons jamais*** ». Des monuments portent des messages plus menaçants, portés à l'endroit de toute personne opposée à la politique du CNDD-FDD.

« Haduga, hamanuka canke hanyerera, tuzobasongako », ce qui signifie « ***Peu importe le moment où la situation, peu importe où vous serez, que ce soit sous le soleil ou sous la pluie, nous vous pourchasserons*** »

Au départ, il s'agissait d'un slogan, quelque peu difficile à décoder. Mais par la suite, le CNDD-FDD l'a répété et vulgarisé. Au même moment, des centaines de monuments érigés à la gloire du parti CNDD-FDD ont été érigés dans plusieurs communes du Burundi, chaque monument étant porteur de message. Progressivement, ces monuments ont servi de tribune pour la vulgarisation des messages de la haine. Et pour cause, si certains monuments vantent la suprématie du parti CNDD-FDD qui est présenté comme invincible, d'autres rappellent les périodes sombres que le pays a connues tandis que d'autres incitent à la violence.



Conclusion

L'échec du 5^{ème} et dernier round de dialogue d'Arusha enfonce le Burundi dans l'impasse politique et accroît le risque d'intensification de la violence comme seul mode de revendication politique. Ainsi, des affrontements entre forces de l'ordre et groupes armés en gestation se sont intensifiés le long de la frontière du Burundi avec la RDC depuis le mois de septembre 2018.

Le verrouillage de l'espace public et les violations commises à l'endroit des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des ONGs internationales est un autre facteur qui mine le processus électoral de 2020 et exacerbe les tensions très vive depuis le référendum constitutionnel controversé de mai 2018 et la mise en place d'une commission électoral non consensuelle par le gouvernement en Août 2018.

Parallèlement, le gouvernement engage la vitesse de croisière dans le forcing électoral de 2020 en recourant davantage aux forces supplétives de la milice Imbonerakure pour réprimer les opposants politiques au cours du processus électoral de 2020 ;

Ainsi, dans ce contexte explosif exacerbé par le discours de la haine, les risques de violations massive des droits de l'homme sont potentiellement élevés et plus particulièrement à l'endroit des présumés opposants politiques, des défenseurs des droits, des victimes et des témoins de ces violations.

Cette situation pourrait même accroître le nombre des réfugiés dans les pays limitrophes au moment où leurs conditions se dégradent davantage et particulièrement en Tanzanie et en RDC

Recommandations

Au Gouvernement de Canada

1. Que le Canada use de son influence par des relations privilégiées avec la Tanzanie pour exercer une pression jusqu'ici perçu étant complaisant avec le régime CND- FDD.
2. Que le Canada use des relations privilégiées avec ces allies comme (USA, France, UK) pour maintenir le Burundi sur l'agenda du Conseil de Sécurité des NU et d'autres instances au besoin prendre de sanctions.
3. Que le Canada appuie les initiatives visant à suspendre le Burundi du Conseil des droits de l'homme.
4. Que le Canada appuie les sanctions ciblées et interdiction de voyager aux autorités citées dans la commission des crimes commis au Burundi

5. Que le Canada Soutien et appuie la société civile indépendante et les journalistes en exil qui travaillent dans des conditions très difficiles afin de tenir informé (journalistes) et documenter les exactions du régime (société civile) afin de pouvoir informer l'opinion nationale et internationale sur ce qui se passe au Burundi.
6. Que le Canada appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans son travail avec les Pays hôtes afin de garantir la sécurité physique des réfugiés burundais.
7. Que le Canada appuie le HCR afin d'améliorer la capacité des pays hôtes à offrir du soutien psychosocial aux réfugiés burundais, et plus particulièrement aux victimes de violences sexuelles.

Au reste de la Communauté Internationale

1. Prendre les mesures économiques, politiques et diplomatiques qui s'imposent pour amener le gouvernement burundais à respecter ses engagements internationaux, et s'engager de façon concrète et vérifiable pour le retour de l'État de droit et à l'accord d'Arusha.
2. Appuyer le travail de la Cour Pénale Internationale pour mener à bien les enquêtes commencées sur le Burundi en vue de poursuivre sans tarder les auteurs de graves crimes commis depuis le déclenchement de la crise au Burundi en 2015.
3. Prendre des mesures appropriées pour engager les autorités burundaises à collaborer pleinement avec les mécanismes des Nations Unies et la CPI.
4. Mettre en application la résolution du Parlement européen d'arrêter tout paiement supplémentaire aux troupes burundaises et aux divers contingents du Burundi engagés dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union Africaine.